

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 JUIN 2020

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Attribution des subventions 2020
- 3°) Fixation des taux d'imposition 2020
- 4°) Budgets primitifs 2020 du budget de la commune et des budgets annexes Locations Immeubles TVA et lotissement du Béchu
- 5°) Contrat de location du tunnel
- 6°) Acquisition d'un bâtiment rue pasteur
- 7°) Nomination des représentants de la commune au SIVOM
- 8°) Comité de jumelage
- 9°) Commissions consultative
- 10°) Composition de la commission des impôts
- 11°) Nomination des garants des bois
- 12°) Nomination de représentants dans divers organismes
- 13°) Création d'un emploi permanent à l'école primaire BCD
- 14°) Tirage des jurés d'assises
- 15°) Questions diverses
- 16°) Informations du Maire.

Ouverture de séance à 20h

Désignation d'un secrétaire. Approbation du compte rendu du 03.06.2020.

1°) Affaires financières et comptables :

- a) Remboursement de frais à Mme DARDENNE Nicole :

Le Conseil Municipal,
Considérant les frais avancés par Mme DARDENNE Nicole pour la confection de masques pour distribution à la population dans le cadre de la lutte contre le COVID,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour rembourser les frais avancés de 76.31 € à Mme DARDENNE Nicole.

- b) Mise en non valeur de créances :

Le Conseil Municipal,
Considérant la demande de Mr Le Trésorier pour mettre en non valeur des créances qui ne seront pas recouvrées,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour mettre en non valeur une somme de 881.91 € de créances non recouvrées sur le budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal,
Considérant la demande de Mr Le Trésorier pour mettre en non valeur des créances qui ne seront pas recouvrées,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour mettre en non valeur une somme de 11 194.33 € de créances non recouvrées sur le budget annexe locations immeubles TVA.

c) Acquisition d'un terrain appartenant à la SNCF :

Le Conseil Municipal,
Considérant la vente par la SNCF d'un terrain situé à côté du cabinet médical qui appartient à la commune,
Vu l'estimation du service des domaines,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour acquérir le terrain cadastré section AH 342 de 992 m2 situé place de la gare appartenant à la SNCF au prix de 7 287.00 €.

d) Acquisition d'un terrain appartenant à la communauté de communes :

Le Conseil Municipal,
Considérant le courrier de la communauté de communes nous proposant d'acquérir une partie de la parcelle AI 206 avenue Posty que la commune entretient déjà,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour acquérir le terrain cadastré partie section AI 206 situé avenue Posty appartenant à la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse au prix de 1.00 €.

2°) Attribution des subventions 2020 :

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour verser les subventions suivantes pour 2020 :

Organisme	versées 2019	demandées 2020	décision commission
Centre Social le lien	113 765,00 €	112 690,00 €	112 690.00
ACPG CATM	500,00 €	500,00 €	500.00
Veuves civiles	400,00 €	400,00 €	400.00
Donneurs de sang	400,00 €	400,00 €	400.00
Coop Scolaire primaire	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000.00
Coop scolaire maternelle	850,00 €	850,00 €	850.00
Secours Catholique	400,00 €	400,00 €	400.00
CAS	13 301,00 €	13 000,00 €	13 000.00
AFM	200,00 €	200,00 €	200.00
assistante maternelle	100,00 €	100,00 €	100.00
Semaine cancer	86,00 €	86,00 €	86.00
Souvenir Français	150,00 €	dossier non rendu	0.00
Le Deluve	600,00 €	400.00	400.00
fse collègue	600,00 €	dossier non rendu	0.00
Festi Vireux	2 600,00 €	- €	0.00
ASMUP	120,00 €	200,00 €	200.00
AMFFI	946,37 €	250.00	250.00
VIR EN FETE	2 600,00 €	- €	0.00

club pétanque 2019 boules 2020	230,00 €		0.00
La rossette	230,00 €		0.00
secours populaire	400,00 €	500,00 €	500.00
total	139 478,37	130 976.00	130 976.00
Subventions exceptionnelles			
assoc sous officiers	200,00 €	300,00 €	300.00
Assoc rêve et réalité handicap	200,00 €		
amicale sapeurs pompiers	1 725,00 €		
subvention exceptionnelle		4 914.00	4 914.00
Amicale des chasseurs	3 844,00 €	3 810.00 €	3 810.00
total	145 447,37	140 000,00	140 000.00
CCAS	18 900,00 €	30 000,00 €	30 000.00

3°) Taux d'imposition 2020 :

Voir état 1259

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour fixer les taux d'imposition 2020 comme suit :

Taxe foncière bâti	4.26
Taxe foncière non-bâti	11.51
CFE	6.31

4°) Budgets primitifs 2020 :

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget principal de la commune :

Section de fonctionnement	2 700 000.00
Section d'investissement	1 960 000.00

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe Locations immeubles TVA :

Section de fonctionnement :	22 150.00
Section d'investissement :	3 000.00

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour voter le budget en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe lotissement du Béchu :

Section de fonctionnement :	équilibre dépenses et recettes 81 800.00 €
Section d'investissement :	dépenses 194 517.56 € et recettes 211 700.00 €

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote,

DELIBERATION pour décider de verser du budget principal de la commune au budget annexe locations immeubles TVA une somme forfaitaire de 2 260.00 €. La dépense s'effectuera au compte 657364 du budget principal de la commune et la recette au compte 74741 du budget annexe locations immeubles TVA.

5°) Contrat de location du tunnel :

Le Conseil Municipal,
Vu les délibérations du conseil municipal du 10.09.2019 et du 25.11.2019 louant à LEDA le tunnel sous forme d'un bail commercial à compter du 01.10.2019 puis du 01.12.2019,
Considérant le retard pris pour cette opération,
Considérant la délibération du 25.11.2019 confirmant la fin de l'affectation à un usage public du tunnel et décidant son transfert dans le domaine privé de la commune,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour annuler les délibérations du 10/09/2019 et du 25.11.2019.

DELIBERATION pour décider de louer à l'association LEDA sous forme d'un bail soumis au statut des baux commerciaux un tunnel appartenant à la commune de Vireux Molhain à compter du 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 9 années avec possibilité de résiliation du bail tous les ans pour un loyer de 100 € du 01.07.2020 au 31.12.2020 et de 186.00 € à compter du 01/01/2021 et pour donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en vue de signer tout acte relatif à cette location.

6°) Acquisition d'un bâtiment rue Pasteur :

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9.06.2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour exercer le droit de préemption,
Considérant la décision de Mr Le Maire de préempter sur un bien mis en vente appartenant à Mr HOUBAILLE Philippe en date du 11.06.2020,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour acquérir l'immeuble situé rue Pasteur parcelles AH 574 de 4 000 m2 et AH 578 de 1362 m2 appartenant à Mr HOUBAILLE Philippe au prix de 50 000 € et pour donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en vue de signer tout acte relatif à cette acquisition.

7°) Nomination des représentants au SIVOM :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour nommer 5 membres titulaires MM DEVRESSE Jean Pol, RASQUIN Fabrice, DENIS Frédéric, Mmes GUMEZ Sandrine, PROFILI Marie Line et 2 membres suppléants Mr CLAUDET Franck et Mme GANTOIS Renée pour représenter la commune au SIVOM.

8°) Comité de jumelage :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour nommer Mme DEVRESSE Marie Paule et Mme BRAIBANT Martine pour intégrer le comité de jumelage avec la commune de Mortagne sur Sèvre.

9°) Commissions consultatives :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour nommer Mme BRAIBANT Martine, Mme FIORITO Marisa, et Mme CASTOLDI Sylvie pour former la commission consultative des fêtes.

10°) Composition de la commission des impôts :

Le Conseil municipal,

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 2.06.2020,

Considérant qu'il est nécessaire de proposer 6 commissaires titulaires et 6 suppléants en double pour composer la commission des impôts après un renouvellement de conseil municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour proposer les personnes suivantes :

Membres titulaires

BRAIBANT Jean Louis

DENIS Frédéric

GANTOIS Renée

BOUCHAT Joelle

LECOQ Véronique

HELLEBOUT Ludivine

FLODROPS Ingrid

GROSJEAN Alain

BEAUGARD Yveline

POTH Michelle

MASSON Jean Yves

RASQUIN Fabrice

Membres suppléants

DARAS Irma

LAURENT Fabrice

TERUEL Isabelle

DELOBBE Thierry

PROFILI Maria Lina

CLAUDET Franck

FRAINCCART Aurore

LAIR Ghislaine
FIORITO Maryse
MASSON Romain
GUMEZ Sandrine
CLAISSE Laurent

11°) Nomination des garants des bois :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour nommer MM DENIS Frédéric, BRAIBANT Jean Louis et MASSON Romain garants des bois.

12°) Nomination de représentants dans divers organismes :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour nommer Mr DENIS Frédéric pour représenter la commune au conseil d'administration du collège.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour nommer Mr RASQUIN Fabrice pour représenter la commune à la Commission Locale d'Information (CLI)

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour nommer Mr RASQUIN Fabrice pour représenter la commune à la Sté XDEMAT.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour nommer Mr RASQUIN Fabrice pour être correspondant défense.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour nommer Mr LAURENT Fabrice, Mme HELLEBOUT Ludivine et Mr MASSON Romain pour représenter la commune à la Sté de Chasse communale.

13°) Création d'un emploi permanent à l'école primaire BCD :

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service de créer un emploi permanent d'agent d'accueil, d'animation et de gestion de la BCD de l'école primaire dans le grade des adjoints du patrimoine à temps non-complet avec une durée hebdomadaire de travail de 15h/35ème,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent sur cet emploi,

Après délibération et vote,

DELIBERATION pour créer un emploi permanent d'agent de gestion, d'accueil et d'animation de BCD de l'école primaire dans le grade des adjoints du patrimoine à temps non-complet avec une durée hebdomadaire de travail de 15/35^{ème} à compter du 01.09.2020.

14°) Tirage des jurés d'assises :

3 personnes à tirer au sort

15°) Questions diverses :

16°) Informations du Maire :